

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 JUIN 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 59  
Présents : 36  
Pouvoirs : 8  
Votants : 43

**Date de convocation et d'affichage :**

27 mai 2024

**Numéro :**

D20240613\_162

**Objet :**

Vote de Budgets supplémentaires  
2024- Budget  
Annexe  
Immobiliers  
d'Entreprises 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de Rencontre à Châtillon-la-Palud, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. COURRIER
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	A.CHEVALIER
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

**Secrétaire de séance élue : Audrey CHEVALIER**

**Rapporteur : Jean-Paul COURRIER**

**Vu** les articles L. 2311-5 et L.1612-4 du code général des collectivités Territoriales ;  
**Vu** la délibération n°D20240215\_47 du 15 février 2024 adoptant le budget primitif principal 2024 ;  
**Vu** l'affectation définitive des résultats 2023 pour le budget annexe Immobilier d'entreprises ;

La situation de clôture définitive étant différente de la situation de clôture anticipée, une régularisation doit être effectuée par un budget supplémentaire à hauteur de :

- Section investissement : - 330 € sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- Section fonctionnement : + 330 € sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » et - pour l'équilibre budgétaire et + 330 € sur le chapitre 011 au 615228 pour l'équilibre budgétaire.

Le budget annexe Immobilier d'entreprises s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire annexée.

De manière synthétique, le budget supplémentaire s'établit comme suit :

Section de fonctionnement recettes				Section de fonctionnement dépenses			
Chapitre	BP	BS	BP + BS	Chapitre	BP	BS	BP + BS
002	33 571,42 €	330,00 €	33 901,42 €	002	0,00 €		0,00 €
042	22 045,00 €		22 045,00 €	011	23 750,00 €	330,00 €	26 080,00 €
70	2 000,00 €		2 000,00 €	012	13 000,00 €		13 000,00 €
75	41 892,93 €		41 892,93 €	042	57 536,35 €		57 536,35 €
				67	2 000,00 €		2 000,00 €
				68	3 223,00 €		3 223,00 €
<b>Total</b>	<b>99 509,35 €</b>	<b>330,00 €</b>	<b>99 839,35 €</b>	<b>Total</b>	<b>99 509,35 €</b>	<b>330,00 €</b>	<b>99 839,35 €</b>
Section d'investissement recettes				Section d'investissement dépenses			
Chapitre	BP	BS	BP + BS	Chapitre	BP	BS	BP + BS
001	243 946,54 €	-330,00	243 616,54 €	001	0,00 €		0,00 €
040	57 536,35 €		57 536,35 €	16	4 200,00 €		4 200,00 €
10	16 404,00 €		16 404,00 €	20	35 000,00 €		35 000,00 €
16	4 200,00 €		4 200,00 €	204	112 500,00 €		112 500,00 €
				23	100 000,00 €		100 000,00 €
				040	22 045,00 €		22 045,00 €
<b>Total</b>	<b>322 086,89 €</b>	<b>- 330,00 €</b>	<b>321 756,89 €</b>	<b>Total</b>	<b>273 745,00 €</b>		<b>273 745,00 €</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Immobilier d'Entreprises de l'exercice 2024.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 43 voix pour et 1 abstention :

- **D'adopter** le budget supplémentaire du budget annexe immobilier d'entreprises de l'exercice 2024.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024  
Publication : 18/06/2024

Ainsi fait et délibéré, le 13 juin 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

